

COVID-19



Webinaire sur les camps de jour en contexte de COVID-19

Réponse aux questions du webinaire du 17 juin 2020

Ce document fait suite au webinaire tenu le 17 juin 2020 par Sport et loisir de l'Île de Montréal ainsi que la Direction régionale de santé publique de Montréal du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal en lien avec l'ouverture des camps de jour en contexte de COVID-19. Il compile les questions posées lors du webinaire ainsi que les réponses à ces questions.

BLOC 1 : INFORMATION MÉDICALE

1. Est-ce que la température frontale est bien de 37,8 °C au lieu de 38 °C ?

On ne connaît pas la fiabilité de la prise de température frontale. Cette pratique n'est donc pas recommandée. Il serait préférable de demander aux parents de prendre la température avant de se présenter au camp.

2. Si on dit de ne pas laisser la solution hydroalcoolique à la portée des enfants, on parle d'enfants de quel âge ?

Il faut évaluer en fonction de la compréhension de l'enfant ; il doit être capable de comprendre qu'il ne doit pas l'ingérer (ex : plus ou moins 8 ans selon les enfants).

3. Quand on dit que la protection oculaire n'est pas nécessaire à l'extérieur, est-ce aussi pour les accompagnateurs ou uniquement les animateurs ?

Uniquement pour les animateurs qui ont habituellement des contacts de courte durée à moins de 2 mètres. Les accompagnateurs qui, de par la nature de leur tâche ont des contacts rapprochés (moins de 2 mètres) fréquents et de plus de 15 minutes, devraient porter la protection oculaire à l'extérieur et le masque de procédure, même dehors.

4. Est-ce que les enfants peuvent se présenter seuls au camp et répondre eux même aux questions de santé ?

Avant 14 ans (âge légal de consentement aux soins de santé), il demeure préférable pour un parent de répondre aux questions. Si les parents ne peuvent se présenter, d'autres moyens de communication peuvent être utilisés (formulaire en papier à remplir chez eux, par téléphone ou par texto) disant qu'ils ont vérifié que l'enfant n'a aucun des symptômes mentionnés (fièvre, nouvelle toux/aggravation de la toux, difficulté respiratoire, perte d'odorat/goût).

5. Devons- nous refuser les enfants qui ont la COVID ?

Il faut refuser l'accès aux enfants et à toute personne ayant la COVID pour éviter la propagation du virus. Les personnes qui reçoivent un diagnostic de COVID-19, doivent rester en isolement à domicile pour 14 jours (ou plus selon les recommandations de la santé publique). La levée de l'isolement et la réintégration au camp pourra se faire lorsque l'enfant aura complété un isolement de 14 jours à partir de la date de début des symptômes ou du test de dépistage **et** ne plus avoir de fièvre depuis 48 h ni de symptômes autres pour une période de 24 h (une petite toux résiduelle et la perte d'odorat peuvent durer plus longtemps et sont acceptables).

6. Lorsque l'on suspecte un enfant, on isole celui-ci. Mais que fait-on avec le reste du groupe ?

Il n'y a pas d'intervention à faire avec le reste du groupe tant qu'il n'y a pas eu de confirmation du diagnostic de COVID-19 par un test de dépistage ou par la santé publique. Si le diagnostic de COVID-19 est confirmé, la santé publique interviendra rapidement afin d'évaluer la situation et de soutenir la mise en place des mesures nécessaires pour contrôler la transmission du virus.

7. Quelles mesures vont permettre de réintégrer un campeur ? Et un moniteur ?

Une fois que le campeur ou moniteur infecté par la COVID répond aux critères de levée de l'isolement déterminés par la santé publique, il peut réintégrer le camp de jour sans aucune mesure supplémentaire.

Si un campeur ou un moniteur a reçu un test négatif et qu'il n'est pas un contact d'un cas de COVID-19, il pourra réintégrer le camp 24 h après la fin de ses symptômes sauf avis contraire de la santé publique (<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3028-gestion-cas-contacts-camps-jour-covid19.pdf>).

8. Il n'avait pas été déterminé qu'une personne pouvait être contagieuse jusqu'à 40 jours ? Est-ce moins longtemps pour les enfants ?

La contagiosité est considérée comme extrêmement faible, voire nulle 14 jours après le début des symptômes (ou 21 jours pour les personnes immunosupprimées) pour les enfants et les adultes.

9. Devons-nous informer les parents des campeurs s'il y a un cas suspecté ?

La Direction régionale de santé publique de Montréal procède à une enquête et une prise en charge des contacts identifiés lorsqu'un cas est **confirmé**. Les contacts jugés à risque élevé et modéré sont contactés (ou les parents des contacts) directement pour recevoir les consignes de dépistage et d'isolement approprié. Pour les contacts à risque faible, la direction du camp de jour, sur recommandation de la Direction régionale de santé publique de Montréal, envoie une lettre aux parents des enfants jugés à risque faible pour les informer de la situation et leur demander de surveiller les symptômes chez leur enfant jusqu'à 14 jours après le retrait de l'enfant malade par la direction du camp de jour. Ils peuvent continuer à fréquenter le camp tant qu'ils ne présentent pas de symptômes. Aucune mesure n'est nécessaire de la part du camp du jour avant que le cas soit confirmé, sauf avis contraire de la Direction régionale de santé publique de Montréal.

BLOC 2 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

10. Le partage des équipements sportifs peut-il se faire entre groupes s'ils sont désinfectés avant et après l'utilisation ?

En raison du faible risque de contamination par contact indirect, il est possible de partager du matériel entre les participants (ex. : frisbee, ballon).

Il est tout de même recommandé :

- de désinfecter, autant que possible, le matériel utilisé qui serait partagé entre les personnes, avant et après l'activité.
- de se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou avec une solution hydroalcoolique, avant et après l'activité au cours de laquelle du matériel aurait été partagé.

11. Dans le cas d'un partage de salle de bain, faut-il désinfecter entre chaque groupe ou entre chaque enfant ?

La désinfection plus fréquente des salles de bain est importante par contre, les salles de bains n'ont pas besoin d'être désinfectées entre chaque enfant ou entre chaque groupe. Une désinfection aux 2 à 4 heures est suffisante.

12. Qu'en est-il des plages ?

Les plages ont reçu l'autorisation d'ouvrir à partir du 22 juin. Vérifier avec de vous rendre, car il peut y avoir des délais en raison des mesures à mettre en place pour l'ouverture.

13. Est-ce que les toilettes publiques et les fontaines d'eau seront ouvertes ?

L'autorisation d'ouvrir les toilettes publiques et les fontaines d'eau est en vigueur depuis le 30 mai. Il a été déterminé de donner en priorité accès aux toilettes ayant un accès direct sur l'extérieur afin de limiter la circulation. Étant donné que le rythme d'ouverture des installations varie d'une ville à l'autre, il est conseillé de contacter sa ville ou son arrondissement pour valider l'ouverture des installations.

14. Concernant les déchets provenant des repas des enfants, devraient-ils les rapporter à la maison obligatoirement ? Est-ce fortement conseillé ?

Il n'est pas nécessaire de demander aux jeunes de rapporter leurs déchets à la maison. Il est possible d'installer des poubelles sans contact à l'intérieur de l'espace dédié aux repas à différents endroits et de demander aux jeunes de disposer de leurs déchets à tour de rôle pour éviter les rassemblements. Une fois que le repas (ou la collation) est terminé, le lavage des mains doit se faire après la manipulation des déchets.

15. Qu'en est-il des transports publics avec la STM ?

Concernant le service d'autobus dédiés aux camps de jour, malheureusement, le service ne sera pas offert par la STM cette année. Les camps de jour peuvent par contre prendre les autobus normaux. Comme il s'agit de groupes, dans certains cas, le respect de la distanciation pourrait être plus difficile. Le métro est aussi accessible aux camps de jour. Nous suggérons, pour faciliter la distanciation, d'utiliser le wagon de tête (premier) ou le wagon de queue (dernier) qui sont souvent les moins achalandés.

Les stations de métro sont équipées de distributeurs de solution hydroalcoolisée accessibles au public. De plus, le port du couvre-visage sera obligatoire pour les personnes de 12 ans et plus à partir du 13 juillet. Le couvre-visage est recommandé pour les enfants de 2 à 12 ans.

16. Comment fonctionne le principe de bulle avec les enfants ?

Le concept des bulles peut être utilisé uniquement dans le milieu éducatif (service de garde, camps de jour et école). Chaque bulle, composée d'un groupe de 4 à 6 jeunes de 16 ans et moins, n'a pas à garder de distance entre elles, peu importe le lieu. Ce groupe doit être stable dans le temps (ex. : durant la semaine, le mois ou l'année). Les bulles doivent conserver une distance de 1 mètre entre elles et doivent conserver une distance de 2 mètres avec les intervenants.

17. Est-ce que l'assouplissement des règles de distanciation modifie le risque de contamination ?

La distanciation physique de 2 mètres reste en vigueur comme mesure pour diminuer les risques. L'assouplissement des mesures de distanciation pour les enfants, que ce soit le 1 mètre de distance ou l'utilisation du concept de la bulle, permet une certaine souplesse dans le fonctionnement, mais augmente le risque d'exposition des enfants. Advenant un cas positif à l'intérieur d'une bulle, tous les enfants de cette bulle devraient être placés en isolement.



**Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
du Centre-Sud-de-
l'Île-de-Montréal**

Québec 